



## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 janvier 2022

**Présents :** Jean TORTOSA, Martine LACOTTE, Abdel ERAGRAGUI, Jean François MORIN, Martine TORTOSA, Maud BAZIER

**Absents excusés :** Benjamin DELAGE (pouvoir à Jean TORTOSA), Michel LACOU (pouvoir à Martine LACOTTE), Cécile ARTACHO (pouvoir à Martine TORTOSA), Marion DESMARELLES (pouvoir à Abdel ERAGRAGUI), Laëtitia BRUGEAT (pouvoir à Jean François MORIN), Alexandre FILLONNEAU

**Secrétaire de séance :** Martine LACOTTE

Le maire rappelle en préambule qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire fixé jusqu'au 31 juillet 2022 le conseil municipal délibère valablement lors le tiers de ses membres en exercice est présent.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00

### **PV de la séance du 29 novembre 2021.**

Adopté à l'unanimité

### **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 pour l'acquisition d'un tracteur.**

Le conseil municipal, lors de sa séance du 29 novembre 2021, a décidé l'acquisition d'un tracteur pour entretenir espaces verts et bas-côtés des voies communales, retenu la proposition des établissements Clouée pour un montant de 58 998,17 € HT et sollicité une aide du département au titre du Fonds d'Action Rurale à hauteur de 30 % soit 17 699,45 €.

Par circulaire du 20 décembre 2021, le préfet de l'Indre a lancé un appel à projet pour l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de 2022.

Parmi les opérations éligibles figure l'achat de tracteurs et accessoires pour l'entretien des chemins.

Il est donc proposé de solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 20 % pour l'acquisition du tracteur et d'approuver en conséquence le plan de financement suivant :

	<b>Dépenses HT</b>	<b>Recettes</b>
Montant achat	58 998,17	
FAR 2022 30%		17 699,45
DETR 2022 20%		11 799,63
Autofinancement 50%		29 499,09

Adopté à l'unanimité.

Fin de séance 20 h 45